







# FORMATION : CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE




## Jardinier paysagiste

Code RNCP 38386




<p><b>Le métier préparé</b></p> 	<p>Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT ou, plus rarement, dans une entreprise horticole ou une entreprise du territoire (ETF, ETR, ETA).</p> <p><b>Type d'emplois accessibles :</b></p> <p>Agent(e) d'entretien des parcs et jardins ; Jardinier(e) paysagiste/des espaces verts ; Aide-jardinier(e); Manœuvre des espaces verts; Ouvrier(e) d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage          Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.</p>
<p><b>Profils et prérequis</b></p> 	<p><b>Voie d'accès à la certification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant</li> <li>- Après un parcours de formation continue</li> </ul> <p><b>Conditions d'inscription à la formation :</b></p> <p>Avoir un état de santé compatible avec le secteur du paysage,          Se présenter aux tests de positionnement et à l'entretien individuel</p>
<p><b>Objectifs de la</b></p>	<p>Le CAPa Jardinier paysagiste permet :</p>


<p><b>formation</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'accéder au statut d'ouvrier du paysage assurant les opérations techniques, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport :</li> </ul> <p><b>La formation vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances et un savoir-faire techniques relatifs aux espaces paysagers</li> <li>✓ Mobiliser des aptitudes techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage</li> <li>✓ Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager</li> <li>✓ Réaliser les travaux relatifs à l'aménagement d'un espace paysager</li> <li>✓ Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité</li> <li>✓ Reconnaître et utiliser des végétaux adaptés localement</li> </ul> <p>Le jardinier paysagiste aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes...).</p> <p>Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.</p>
<p><b>Organisation et durée de la formation</b></p> 	<p><b>Période de formation :</b> 2 ans</p> <p><b>Lieu de formation :</b> CFPPA d'Ahun (au sein de l'EPLEFPA de la Creuse)</p> <p>Le découpage du CAPa JP est basé sur les blocs de compétences.</p> <p>La formation complète comprend 455 h/an en centre et 1190 h/an en entreprise.</p>
<p><b>Contenu de la formation</b></p> 	<p><b>Compétences générales :</b></p> <p><b>CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux</b></p> <p>CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique</p> <p>CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante</p>

	<p><b>CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle</b>  CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle  CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel</p> <p><b>CG3 - Interagir avec son environnement social</b>  CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication  CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif</p> <p><b>Compétences professionnelles :</b></p> <p><b>CP4. Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager</b>  CP4.1 Entretien la végétation  CP4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères</p> <p><b>CP5. Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager</b>  CP5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux  CP5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères</p> <p><b>CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements</b>  CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements  CP6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements</p> <p><b>CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux</b></p>
<p><b>Evaluation</b></p> 	<p>L'examen du CAPa comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.</p> <p>L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel.</p> <p>Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des évaluations certificatives en cours de formation (CCF).</p> <p>Le CAPa peut aussi être obtenu par la voie des unités capitalisables pour les candidats de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.</p>

<p><b>Certification</b></p> 	<p>L'obtention du diplôme se fait après validation des unités capitalisables (UC) en situation.</p> <p>Il est délivré par le <b>Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire</b>.</p>
<p><b>Méthodes et suivi pédagogique</b></p> 	<p>L'objectif pédagogique principal est de développer un savoir-faire visant une aptitude à la mise en œuvre dans les jardins privés ou les espaces publics.</p> <p>Les cours ont lieu en présentiel en centre avec des périodes de travaux pratiques. Les périodes en centre alternent avec les périodes en entreprise.</p> <p>Ces dernières font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre.</p>
<p><b>L'équipe pédagogique</b></p> 	<p><b>Le coordonnateur</b> assure la mise en place, le déroulement, le suivi, le bilan de l'action de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectue le recrutement et établit le parcours individuel</li> <li>- Répartit les rôles et gère l'emploi du temps dans le respect de la progression pédagogique et coordonne les interventions des professionnels</li> <li>- Assure la gestion du groupe et le suivi des stages en entreprise</li> <li>- Suit les stagiaires et gère les évaluations</li> <li>- Contrôle les dossiers présentés au jury</li> </ul> <p><b>Il assure la communication entre les divers acteurs de l'action de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueille et prépare les tuteurs et les nouveaux formateurs et les relations avec les partenaires</li> <li>- Fait remonter l'information</li> <li>- Contrôle la gestion des problèmes et saisit la direction en cas de problème majeur</li> <li>- Prépare la participation au jury</li> </ul> <p>Les formateurs/trices sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence.</p>

	Des professionnels et intervenants dans le domaine des espaces verts interviennent dans la formation.
<p><b>Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun</b></p> 	<p><b><u>Les plus sont :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parc paysager dans l'enceinte du lycée agricole pour les travaux pratiques et la reconnaissance des végétaux.</li> <li>- Des chantiers extérieurs sur des sites remarquables ou des projets d'aménagement.</li> <li>- Nous travaillons avec le réseau des professionnels du territoire.</li> </ul>
<p><b>Coût de la formation / modes de financement</b></p> 	<p><b>La formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine financée à 100% par les OPCO pour le secteur privé dans le cadre de l'apprentissage.</b> Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant.</p> <p>Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante :</p> <p>Demande devis : <a href="mailto:marine.tourtaud@educagri.fr">marine.tourtaud@educagri.fr</a></p> <p>Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.</p> <p>Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.</p>
<p><b>Voies d'accès à la formation et inscription</b></p> 	<p>La formation CAPA JP est accessible selon modalités par <b>les différentes voies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation continue</li> <li>- Contrat ou période de professionnalisation</li> <li>- Apprentissage</li> <li>- Compte Personnel de Formation : <b>RNCP38386</b></li> <li>- Plan de formation</li> <li>- VAE</li> </ul> <p>L'accès à tout ou partie de la formation (bloc de compétence) n'est pas possible actuellement.</p>

	<p><b>Pour toute inscription</b> à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.</p>
<p><b>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap</b></p> 	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :</p> <p>Au niveau du CFPPA (Formation pour adultes) : <a href="mailto:caroline.esposito@educagri.fr">caroline.esposito@educagri.fr</a> – 05 55 81 48 90          Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) : <a href="mailto:stephanie.grandet@educagri.fr">stephanie.grandet@educagri.fr</a> – 05 55 81 48 91</p>
<p><b>Locaux mis à disposition</b></p> 	<p><b>Le CFPPA vous accueille</b> dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p><b>Le CFA vous accueille</b> dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.</p> <p>Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.</p>
<p><b>Pour plus d'informations</b></p> 	<p><a href="mailto:francois.tessari@educagri.fr">francois.tessari@educagri.fr</a> : Coordonnateur du CAPA JP  <a href="mailto:stephanie.grandet@educagri.fr">stephanie.grandet@educagri.fr</a> : Secrétaire pédagogique référente du CAPA JP par apprentissage  <a href="mailto:anne.marceron@educagri.fr">anne.marceron@educagri.fr</a> : Secrétaire pédagogique référente du CAPA JP par la voie de la formation continue ou contrat de professionnalisation  <a href="mailto:marine.tourtaud@educagri.fr">marine.tourtaud@educagri.fr</a> : Responsable VAE</p>

<p><b>Nos coordonnées</b></p> 	<p><b>EPLEFPA de la Creuse</b> CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE <b>Le Chaussadis</b> <b>23150 AHUN</b></p> <p><a href="https://ahun.educagri.fr/">https://ahun.educagri.fr/</a></p>	
	<p><b>CFA :</b> <b>Tel 05.55.81.48.91</b> <b>Mail : <a href="mailto:cfa.ahun@educagri.fr">cfa.ahun@educagri.fr</a></b></p>	<p><b>CFPPA :</b> <b>Tel 05.55.81.48.90</b> <b>Mail : <a href="mailto:cfppa.ahun@educagri.fr">cfppa.ahun@educagri.fr</a></b></p>

# INDICATEURS DE LA FORMATION

<i>Données de la session 2022-2023</i>	
Taux de réussite aux examens	<i>Ouverture de la formation en 2023 Résultats en 2024</i>
Taux de satisfaction des apprenants	
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois ( <i>sortants 2022</i> )	
Taux de poursuite d'étude	
Taux d'interruption en cours de formation	
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	



Plaque de la formation - CFA



Plaque VAE



Plaque de la formation - CFPPA